

REGLEMENT DU PRIX LITTERAIRE DU ROMAN D'ENTREPRISE

ARTICLE 1 : Organisation du Prix

La SARL Immédiation, via son site Internet PLACE DE LA MEDIATION, située au 18-22, rue d'Arras, 92000 Nanterre, représentée par sa gérante Marie-José Gava, ci-après dénommé le « concepteur » et la société TECHNOLOGIA, représentée par son Directeur Général Jean-Claude Delgènes, située au 42, rue de Paradis, 75010 Paris, ci-après dénommé le « co-organisateur », organisent, à partir de 2009, le « Prix littéraire du roman d'entreprise ».

ARTICLE 2: Modalités de participation au Prix

Les livres en compétition concernent une œuvre (roman ou essai, pour la première édition), éditée depuis 2007. Il s'agit d'une œuvre dont l'action se déroule principalement dans un cadre professionnel et/ou qui raconte le vécu d'individus au travail. Les ouvrages seront pré-sélectionnés par les co-organisateurs en fonction des qualités littéraires de leurs auteurs et de la lucidité de leur regard sur le monde professionnel.

ARTICLE 3 : Liste des ouvrages en compétition

Les douze livres pré-sélectionnés pour la première édition 2009 sont les suivants :

- « Au bureau » (Nicole Malinconi), éditions de l'Aube
- « Circuit » (Charly Delwart), éditions du Seuil
- « Classement vertical » (Patrick Villemin), éditions Anne Carrière
- « Confessions d'un banquier pourri » (Cresus), éditions Fayard
- « Jeune professionnel » (Guillaume Noyelle), éditions Bartillat
- « Le nota Bene : adaptez-vous mon vieux ! » (JCM), éditions Persée
- « Les heures souterraines » (Delphine de Vigan), éditions Lattès
- « Licenciement pour faute » (Lilas Pommier), éditions L'Harmattan
- « Mon entreprise, ma dépression et moi » (Régis Berthier), éditions Persée
- « Mort de peur, la vie de bureau » (Théodor Limann), éditions Seuil/empêcheurs de penser en rond

- « Notre part des ténèbres » (Gérard Mordillat), éditions Calmann-Lévy
- « Radiation » (Guy Tournaye), éditions Gallimard

ARTICLE 4 : Composition du jury

Un jury de 15 lecteurs est constitué :

- Président d'Honneur : Daniel Lebègue, Président de l'Institut Français des Administrateurs et Président de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE).
- Président du Jury : Jean-Louis Marrou, Directeur adjoint du magazine l'Entreprise
- Norbert Alter, sociologue, Directeur du centre d'études et de recherche en sociologie des organisations à L'université de Paris- Dauphine (CERSO)
- Sylvie Angel, Psychiatre, Fondatrice de Psy 24, auteur notamment de « Décrochez : tabac, alcool, drogues, médicaments » (Marabout)
- Professeur Jacques Beaune, Président de la Fédération française de cardiologie
- Jack Bernon, responsable du Département Santé au Travail de l'ANACT (Agence Nationale pour l'amélioration des conditions de travail).
- Sophie de Tarlé, Chef de rubrique au magazine l'Etudiant
- Laura Derridj, Avocat en droit public au Barreau de Paris,
- Marie-José Hubaud, Médecin du travail et auteur « Des hommes à la peine » (La Découverte)
- Danièle Karniewicz, Secrétaire nationale de la CFE-CGC-Protection sociale
- Jean-Paul Lannegrace, Président de l'Observatoire Chrétien de l'entreprise et de la société (OCHRES).
- Gontran Lejeune, Président du Centre des jeunes Dirigeants (CJD)
- Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de Force Ouvrière
- Robert Martin, membre de la Maison des écrivains et de la littérature
- Pierre-Eric Sutter, co-fondateur de l'OVAT (Observatoire de la qualité de vie au travail), auteur de « Evitez le stress de vos salariés » (Eyrolles).
- Marie-Jo Zimmermann, député de Moselle, Présidente de la délégation de l'Assemblée Nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

ARTICLE 5 : Principe de sélection des œuvres par les jurés

Pour cette première édition 2009, 12 livres ont été retenus par Place de la Médiation et Technologia. Ces 12 livres seront répartis entre 3 groupes de 5 jurés. Chaque juré lira 4 livres et devra sélectionner son « coup de cœur », ainsi qu'un deuxième et troisième choix. Cette première phase de sélection organisée en sous-comités de lecture se déroulera jusqu'au 28 octobre 2009.

A l'issue de cette pré-sélection, 3 livres finalistes seront ainsi désignés. Une deuxième vague de lecture sera ensuite organisée, entre le 29 octobre et le 25 novembre 2009. L'ensemble des 15 jurés votera alors pour le gagnant du Prix parmi ces 3 finalistes. En cas de votes ex-aequo, la voix du Président pourra compter double.

Le nom du lauréat du Prix du roman d'entreprise, sera rendu public à l'occasion de la remise officielle du prix, qui sera organisée entre le 26 novembre et le 17 décembre 2009 (la date sera confirmée ultérieurement).

ARTICLE 6 : Organisation du vote

Les 15 jurés devront transmettre leurs choix, au plus tard, le 27 octobre 2009, pour la première phase de sélection et le 25 novembre pour le vote final. Les votes doivent être adressés par courrier postal (en recommandé avec AR) ou par voie électronique, (avec accusé de réception) au Président du Jury :

Magazine l'Entreprise
Jean-Louis Marrou
29, rue de Châteaudun
75 308 Paris cedex 09
E-mail : jlmarrou@lentreprise.com

Pour la première et la deuxième phase de sélection, indiquer simplement :

Mon premier choix est : « titre et auteur de l'ouvrage »

Mon second choix est : « titre et auteur de l'ouvrage »

Mon troisième choix est : « titre et auteur de l'ouvrage »

ARTICLE 7 : Dotation du Prix

Le Lauréat du Prix du Roman d'entreprise recevra un Trophée, d'une valeur inférieure à 1500 euros.

ARTICLE 8 : Remise du Prix

Le gagnant s'engage à venir retirer son prix, le soir de la remise officielle, (dont la date sera communiquée ultérieurement) ou, à défaut, à se faire représenter par un tiers.

ARTICLE 9 : Dépôt du règlement du Prix

Le règlement du Prix est déposé chez Maître Tricou, huissier de justice associé dans la Selarl Abrami-Tricou-Imard, 60 rue du Maréchal Foch, 78 000 Versailles.

Ce règlement sera également disponible sur les sites Internet de Place de la Médiation(www.placedelamediation.com) et de Technologia (www.technologia.fr).

ARTICLE 10 : Utilisation des informations liées aux ouvrages

Les écrivains en compétition et, en particulier, le lauréat, autorisent Place de la Médiation et Technologia à utiliser leurs noms, prénoms, images, titre et extraits de leurs ouvrages, dans tous supports de communication interne et externe (sites internet, journaux d'entreprises, newsletters, articles de presse, émissions radio ou TV, communiqués etc.).

ARTICLE 11 : Responsabilités et droits des co-organisateur

Les co-organisateur se réservent le droit, si les circonstances l'imposent, d'écourter, de prolonger, d'interrompre, de modifier la date du Prix ou de l'annuler, de remplacer les lots par d'autres lots d'une valeur équivalente, sans que leur responsabilité soit engagée.

ARTICLE 12 : Acceptation du règlement

Toute participation au Prix implique l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent règlement. Toute difficulté qui serait liée à l'application ou à l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par les co-organisateur, après avis de l'huissier instrumentaire.

